

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du lundi 29 avril 2014

Concernant l'approbation du compte d'administration dressé par **Monsieur Jean THAON**, ordonnateur.

La Comité Syndical, réunie sous la présidence de **Dr Alain FRERE**.....

Après s'être fait représenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2013** et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que **Monsieur Jean THAON**, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice **2013**, les finances du syndicat mixte Département/Communes en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget de **2013**, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

exercice précédent	2012	2013	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT avec capitalisation	pour mémoire capitalisation	affectations à l'intérieur des sections	RESULTAT GLOBAL
fonctionnement	286 298,55 €	fonctionnement	1 676 543,88 €	1 741 512,33 €	64 968,45 €		286 298,55 €	351 267,00 €
investissement	44 889,04 €	investissement	22 302,22 €	14 913,23 €	-7 388,99 €		44 889,04 €	37 500,05 €
total	331 187,59 €	total	1 698 846,10 €	1 756 425,56 €	57 579,46 €		331 187,59 €	388 767,05 €

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

(suite)

Considérant que la Décision Modificative Technique ouvrant des crédits dans les écritures du Comptable à la prise en charge des titres de cession d'actif explique tout à fait régulièrement la différence constatée de 500 € en recettes et en dépenses de fonctionnement, dans les prévisions budgétaires de l'Ordonnateur (1 987 000 €) et du Comptable (1 987 500 €).

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice **2013** définitivement closes, et les crédits annulés.

-NEANT-

Fait et délibéré à Nice, le 28 avril 2014

Ont signé le registre des délibérations:

Le Président de séance,



MM. THAON, FRERE, BLANCHI, VICTOR, MASSEGLIA, BERTIN,
MMES FERRIERI, SANTONI, LAURENT, ROUANET, EL-HEFNAOUI, ISNART, BRUNN-ROSSO, PENIELLO